

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4  
Remplace la version 3.00\*\*\*

Date de révision 26-oct.-2022  
Date d'émission 26-oct.-2022

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation **2-Éthylhexylamine**

No.-CAS 104-75-6  
N°CE 203-233-8  
Numéro d'enregistrement (REACH) 01-2119484631-36

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Intermédiaire  
Préparation  
substances chimiques de laboratoire  
polymérisation  
Utilisations déconseillées aucun(e)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise **OQ Chemicals GmbH**  
Rheinpromenade 4A  
D-40789 Monheim  
Germany

Informations sur le produit Product Stewardship  
FAX: +49 (0)208 693 2053  
email: sc.psq@oq.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence +44 (0) 1235 239 670 (UK)  
accessible 24/7  
Numéro de téléphone des services d'urgence locaux +33 1 72 11 00 03 (FR)  
accessible 24/7  
Nationale téléphone en cas d'urgence Centre Antipoison et de Toxicovigilance  
+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA numéro INRS)  
accessible 24/7

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée et étiquetée (CLP) selon la directive 1272/2008/CE et ses amendements

Liquide inflammable Catégorie 3, H226  
Toxicité aiguë par voie orale Catégorie 4, H302

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Toxicité aiguë par inhalation Catégorie 2, H330  
Corrosion/irritation cutanées Catégorie 1A, H314  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1, H318

## Indications complémentaires

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage selon la directive 1272/2008/CE avec compléments (CLP).

### Symboles de danger



### Mot d'avertissement

### Danger

### Déclarations de risque

H226: Liquide et vapeurs inflammables.  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H330: Mortel par inhalation.  
H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Consignes de sécurité

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P321 : Traitement particulier : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec de l'acide acétique à 3%, rincer ensuite abondamment à l'eau pure pendant au moins 5 minutes.  
P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P403 + P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

## 2.3. Autres dangers

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense  
Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau

### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

### Évaluations des perturbateurs

La substance ne figure pas sur la liste des substances candidates

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexylamine  
10060

Version / révision 4

**endocriniens** conformément à l'art. 59(1) de REACH. La substance n'a pas été évaluée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux règlements 2017/2100/UE ou 2018/605/UE.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Nom Chimique	No.-CAS	REACH-No	1272/2008/EC	Concentration (%)
2-Éthylhexylamine	104-75-6	01-2119484631-36	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 ATE = 316 mg/kg (Oral(e)) ATE = 1,548 mg/L*** (Inhalation) (vapeurs)***	> 99,0

Le texte explicite des mentions des dangers et les marquages de danger complémentaires figurent en annexe 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Garder tranquille. Bien aérer. Appeler immédiatement un médecin. Les symptômes de l'intoxication peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition.

#### Peau

Lavage avec 3% d'acide acétique, suivi de grandes quantités d'eau courante pendant au moins 5 mn comme étape finale. Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.

#### Yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

#### Ingestion

Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes principaux

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur.

#### Risque particulier

Perforation d'estomac, Oedème pulmonaire.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Conseils généraux

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Le secouriste doit

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

se protéger.

A manipuler de la même manière qu'une substance alcaline (similaire à l'ammoniac). En cas d'ingestion, lavage d'estomac. Traiter la peau et les muqueuses à l'antihistamine et aux corticoïdes. En cas d'irritation des poumons, premier traitement avec spray au cortisol. Les symptômes peuvent être retardés. Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée

#### Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les émanations gazeuses dangereuses produites par la combustion incomplète peuvent être constituées par:  
monoxyde de carbone (CO)  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

L'équipement du pompier doit comprendre un appareil respiratoire autonome et un équipement anti-feu complet approuvés par le NIOSH ou conformes à la norme EN 133).

#### Mesures de lutte contre l'incendie

Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau. Endiguer et collecter l'eau d'extinction. L'écoulement d'eau et le nuage de vapeur peuvent être corrosifs. Éloigner les personnes du feu et rester dans le vent.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence: Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Pour le personnel de sauvetage : voir Équipement de protection individuelle au chapitre 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Ne pas déverser le produit dans l'environnement aquatique sans prétraitement (installation avec traitement biologique).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de confinement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Stopper le flux de matière (si c'est possible sans danger) en prenant les mesures de sécurité nécessaires.  
Recueillir la matière répandue si possible.

## Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. NE PAS utiliser des matériaux combustibles comme la sciure. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Si le liquide a été renversé en grande quantité nettoyer rapidement en écopant ou en aspirant. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques).

## 6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle, voir paragraphe 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

D'autres informations peuvent être contenues dans les scénarios d'exposition correspondants en annexe de cette fiche de données de sécurité.

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas utiliser d'air comprimé pour remplir, vider ou manipuler. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Remplissage et manipulation du produit seulement en circuit fermé.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Remarques concernant la protection de l'environnement

Voir chapitre 8 : Limitation et surveillance de l'exposition environnementale.

#### Produits incompatibles

acides forts  
oxydants

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Si un feu se déclare au voisinage du produit, refroidir d'urgence les récipients par vaporisation d'eau. Mettre à terre et relier les conteneurs lors de transvasements. Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

#### Mesures techniques/Conditions de stockage

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Manipuler sous azote, protéger de l'humidité. Conserver à des températures comprises entre -1 et 38 °C (30 et 100 °F).

#### Matière non-appropriée

cuivre, y compris leurs alliages

#### Classe de température

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

T3

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Intermédiaire

Préparation

substances chimiques de laboratoire

polymérisation

Vous trouverez des informations relatives aux champs d'application particuliers en annexe de cette fiche de données de sécurité

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition Union Européenne

Pas de limites d'exposition établies

#### Limites d'exposition France

Pas de limites d'exposition établies.

#### DNEL & PNEC

#### 2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6

##### Travailleurs

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	Danger important (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	4,2 mg/m <sup>3</sup>
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	Danger important (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	Danger important (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau	Danger important (pas de valeur limite dérivée)
DN(M)EL - effets locaux - yeux	Danger important (pas de valeur limite dérivée)

##### Population

DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - inhalation	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - peau	pas de danger identifié
DN(M)EL - exposition prolongée - effets locaux - peau	pas de danger identifié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets locaux - peau</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition prolongée - effets systémiques - oral</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - exposition forte / temporaire - effets systémiques - oral</b>	pas de danger identifié
<b>DN(M)EL - effets locaux - yeux</b>	pas de danger identifié

## Environnement

<b>PNEC eau - eau douce</b>	0,0022 mg/l
<b>PNEC eau - eau salée</b>	0,0002 mg/l
<b>PNEC eau - dégagement temporaire</b>	0,022 mg/l
<b>PNEC STP</b>	6 mg/l
<b>PNEC sédiments - eau douce</b>	1,78 mg/kg dw
<b>PNEC sédiments - eau salée</b>	0,178 mg/kg dw
<b>PNEC Air</b>	pas de danger identifié
<b>PNEC sols</b>	0,353 mg/kg dw
<b>Empoisonnement indirect</b>	pas de potentiel de bioaccumulation

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Différences par rapport aux conditions de contrôle standard (REACH)

Non applicable.

### Dispositifs techniques de commande adaptés

L'aspiration diffuse et la réduction de l'air sont souvent insuffisants pour limiter l'exposition des employés. En général, une aspiration locale est préférable. Utilisez des appareils antidéflagrants (p. ex. ventilateurs, interrupteurs et terre) dans des systèmes mécaniques de ventilation.

### Équipement de protection individuelle

#### Pratiques générales d'hygiène industrielle

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### Protection des yeux

lunettes de sécurité à protection intégrale. En plus des lunettes protectrices, porter un masque facial s'il y a un risque de projection sur le visage.

L'équipement doit être conforme à EN 166

#### Protection des mains

Porter des gants de protection. Les recommandations sont énumérées ci-dessous. D'autres matières de protection peuvent être utilisées en fonction de la situation si des informations suffisantes concernant la dégradation et l'infiltration sont disponibles. Si d'autres produits chimiques sont utilisés conjointement avec.

<b>Matière appropriée</b>	caoutchouc nitrile
<b>Évaluation</b>	selon EN 374: niveau 4
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,55 mm
<b>Temps de pénétration</b>	env 100 min

<b>Matière appropriée</b>	chlorure de polyvinyle
---------------------------	------------------------



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

<b>Évaluation</b>	L'information donnée est basée sur des expériences pratiques
<b>Épaisseur du gant</b>	env 0,8 mm

## Protection de la peau et du corps

vêtements étanches. Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection respiratoire

appareil respiratoire avec filtre A. Masque complet avec filtre susmentionné suivant les exigences utilisées par les fabricants ou appareil respiratoire indépendant. L'équipement doit être conforme à EN 136 ou à EN 140 et EN 143.

## Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Utiliser le produit seulement dans un système fermé. Lorsque le dégagement de produit ne peut être évité, celui-ci doit être aspiré au point de sortie. Respecter les limites d'émission, le cas échéant prévoir la décontamination des émissions gazeuses. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. En cas de dégagement de grandes quantités de produit dans l'atmosphère ou d'infiltration dans les cours d'eau, le sol ou les canalisations, contacter les autorités compétentes.

## Conseils supplémentaires

Vous trouverez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>. Vous trouverez des informations relatives aux restrictions de dissémination particulières en annexe de cette fiche de données de sécurité.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	liquide***
<b>Couleur</b>	incolore
<b>Odeur</b>	ammoniacale
<b>Seuil olfactif</b>	donnée non disponible
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	< -90 °C (Point d'écoulement) @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	DIN ISO 3016
<b>Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	165,6 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	OECD 103
<b>Inflammabilité</b>	Inflammable
<b>Limite inférieure d'explosivité</b>	1,1 Vol %
<b>Limite supérieure d'explosivité</b>	10,8 Vol %
<b>Point d'éclair</b>	53 °C @ 1013 hPa
<b>Méthode</b>	coupelle fermée, DIN EN ISO 2719, ASTM D-93
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	275 °C @ 989 hPa
<b>Méthode</b>	DIN 51794
<b>Température de décomposition</b>	donnée non disponible
<b>pH</b>	11,5 (1 g/l dans l'eau @ 20 °C (68 °F)) DIN 19268
<b>Viscosité cinématique</b>	1,421 mm <sup>2</sup> /s @ 20 °C***
<b>Méthode</b>	ASTM D445***
<b>Solubilité</b>	2,2 g/l @ 20 °C, OECD 105
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	1,8 @ 25 °C (77 °F)
<b>Pression de vapeur</b>	



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision

4

Valeurs [hPa]	Values [kPa]	Values [atm]	@ °C	@ °F	Méthode
3	0,3	0,002	20	68	DIN EN 13016-2
58	5,8	0,057	80	176	DIN EN 13016-2

## Densité et/ou densité relative

Valeurs	@ °C	@ °F	Méthode
0,788	20	68	DIN 51757

**Densité de vapeur relative** 4,46 (Air=1) @20 °C (68 °F)

**Caractéristiques des particules** Non applicable

## 9.2. Autres informations

### Dangers d'explosion

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'est pas explosive et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Propriétés comburantes

Ne s'applique pas étant donné que la substance n'a pas d'effet oxydant et ne dispose pas de groupes fonctionnels correspondants

### Poids moléculaire

129,24

### Formule moléculaire

C<sub>8</sub> H<sub>19</sub> N

### log Koc

3,91 @ pH 7 @ 25 °C calculé

### Constante de dissociation

pKa 10,5 @ 24,2 °C (75,6 °F) OECD 112

### Tension de surface

39 mN/m @ 20 °C (68 °F)

### Vitesse d'évaporation

donnée non disponible

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La capacité de réaction du produit correspond à celle de la classe de substance, comme typiquement décrite dans les manuels d'instruction du domaine de la chimie organique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter tout contact avec la chaleur, les étincelles, les flammes et les décharges statiques. Eviter toute source d'inflammation.

### 10.5. Matières incompatibles

acides forts, oxydants.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions. S'ils sont chauffés jusqu'à la décomposition thermique, les produits de décomposition suivants peuvent apparaître suivant les conditions. Monoxyde de carbone (CO). oxydes d'azote (NOx). cyanures. acide nitrique. nitriles.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**Voies d'exposition probables** Ingestion, Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

<b>Toxicité aiguë</b>				
<b>2-Éthylhexylamine (104-75-6)</b>				
Voies d'exposition	Point final	Valeurs	Espèce	Méthode
Oral(e)	LD50	316 mg/kg	rat, mâle/femelle	
Inhalation	CL50	< 1,548 mg/l (4h)	rat, mâle/femelle	OECD 403

### **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

#### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

<b>Irritation et corrosion</b>				
<b>2-Éthylhexylamine (104-75-6)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Résultat	Méthode	
Peau	lapin	corrosif	OECD 404	
Yeux	lapin	corrosif		

### **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

#### **Évaluation**

Les données disponibles ont pour résultat la classification indiquée au paragraphe 2

Pas de données sur l'effet irritant des voies respiratoires disponibles

<b>Sensibilisation</b>				
<b>2-Éthylhexylamine (104-75-6)</b>				
Effets sur l'organe-cible	Espèce	Évaluation	Méthode	
Peau	souris	non sensibilisé	MEST	

### **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

#### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

Sensibilisation cutanée

Il n'existe pas de données sur la sensibilisation des voies respiratoires

<b>Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée</b>				
<b>2-Éthylhexylamine (104-75-6)</b>				
Type	Dose	Espèce	Méthode	
Toxicité subaiguë	NOAEL: 100 mg/kg/d	rat, mâle/femelle	OECD 422 Oral(e)	Références croisées
Toxicité subchronique	NOAEC: 25 mg/m <sup>3</sup> (90 d) Effets locaux	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation
Toxicité subchronique	NOEC: 125 mg/m <sup>3</sup> (90 d) Effet systémique	rat, mâle/femelle	OECD 413	Inhalation

### **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

#### **Évaluation**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

<b>Cancérogénicité, Mutagénicité, Toxicité reproductrice</b>
--

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

<b>2-Éthylhexylamine (104-75-6)</b>					
Type	Dose	Espèce	Évaluation	Méthode	
Cancérogénicité	donnée non disponible				
Mutagénicité		Salmonella typhimurium	négatif	OECD 471 (Ames)	Étude in vitro
Mutagénicité		Lymphocytes de souris	négatif	OECD 476 (Mammalian Gene Mutation) HPRT	Étude in vitro Références croisées
Mutagénicité		souris	négatif	OECD 474	in vivo Références croisées
Toxicité reproductrice	NOAEL 100 mg/kg/d	rat, mâle/femelle		OECD 422, Oral	Reproduction / Toxicité pour le développement Références croisées
Toxicité pour le développement	NOAEL 75 mg/kg/d	rat		OECD 414, Oral	Toxicité maternelle Toxicité pour le développement

## **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

### **CMR Classification**

Les données disponibles sur les propriétés CMR figurent dans le tableau ci-dessus. Elles ne justifient pas de classification dans la catégorie 1A ou 1B

### **Évaluation**

Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales

Pas de toxicité pour le développement s'il y a absence de toxicité maternelle

Au sujet de la cancérogénicité, pas de données disponibles

## **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

### **Symptômes principaux**

Respiration coupée, convulsions, Toux, effet hypertenseur.

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Exposition unique**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT SE

### **Toxicité systémique pour certains organes cibles - Expositions répétées**

Selon les données disponibles, une classification n'est pas nécessaire pour ce qui suit :

STOT RE

### **Toxicité par aspiration**

donnée non disponible En raison de la viscosité, aucun danger d'aspiration ne résulte de ce produit

## **11.2. Informations sur les autres dangers**

### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## **2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6**

### **Effets nocifs divers**

Des composants du produit peuvent être absorbés à travers la peau.

### **Note**

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Vous

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

trouvez de plus amples détails sur cette substance dans le dossier Enregistrement en cliquant sur le lien suivant: <http://echa.europa.eu/information-on-chemicals/registered-substances>.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique			
2-Éthylhexylamine (104-75-6)			
Espèce	Durée d'exposition	Dose	Méthode
Daphnia magna	24h	EC50: 2,2 mg/l	DIN 38412, part 11 Mobilité
Leuciscus idus(Ide)	96h	EC50: >100 - < 500 mg/l (neutralisé)	DIN 38412, part 15
Leuciscus idus(Ide)	96h	EC50: >46,4 - < 68,1 mg/l (non neutralisé)	DIN 38412, part 15
Desmodesmus subspicatus	72h	EC50: 10,8 mg/l (Taux de croissance)	OECD 201
Boue activée (domestique)	30 min	EC50: ~ 600 mg/l	OECD 209

Toxicité à long terme				
2-Éthylhexylamine (104-75-6)				
Type	Espèce	Dose	Méthode	
Toxicité aquatique	Desmodesmus subspicatus	EC10: 3,4 mg/l (72 h)	OECD 201	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### 2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6

##### Biodégradation

70 - 80 % (28 d), Boue activée, inadapté, Soins domestiques, aérobique, ISO 14593.

Dégradation abiotique		
2-Éthylhexylamine (104-75-6)		
Type	Résultat	Méthode
Hydrolyse	Non escomptée	
Photolyse	Demi-vie (DT50) : 9,45 h	calculé

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-Éthylhexylamine (104-75-6)		
Type	Résultat	Méthode
log Pow	1,8 @ 25 °C (77 °F)	
BCF	24,9	calculé

### 12.4. Mobilité dans le sol

2-Éthylhexylamine (104-75-6)		
Type	Résultat	Méthode
Tension de surface	39 mN/m @ 20 °C (68 °F)	OECD 115
Adsorption/désorption	log Koc: 3,91 @ pH 7 @ 25 °C	calculé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Répartition sur les compartiments environnementaux	répartition en pourcentage dans le fluide : Air : 72,5% Sol : 1,3% eau: 24,9% Sédiment : 1,3% sédiment en suspension: 0% Biote : 0%	calculé
--	--	---------

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### 2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6

#### Évaluation PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB)

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

La substance n'a pas été identifiée comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à la section 2.3.

## 12.7. Autres effets néfastes

### 2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6

donnée non disponible

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Informations sur le produit

Éliminer sous l'observation des lois et réglementations concernant l'évacuation des déchets. Le choix de la procédure d'évacuation dépend de la composition du produit au moment de son évacuation, des réglementations locales et des possibilités d'évacuation.

Déchet dangereux conforme le Catalogue européen des déchets (EWC)

#### Emballages vides contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### ADR/RID

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>	UN 2276
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	Éthyl-2 hexylamine
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	3 8
Risques secondaires	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	non
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Code de restriction en tunnel ADR (D/E)  
Code de classement FC  
Numéro de risque 38

## ADN

Navire à conteneurs ADN

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 2276

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Éthyl-2 hexylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Code de classement

FC

Numéro de risque

38

## ICAO-TI / IATA-DGR

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 2276

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

2-Ethylhexylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

donnée non disponible

## IMDG

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

UN 2276

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

2-Ethylhexylamine

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

3

Risques secondaires

8

**14.4. Groupe d'emballage**

III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

No EMS

F-E, S-C

\*\*\*

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Nom du produit

Éthyl-2 hexylamine

Type de bateau

2

Catégorie de polluant

Y

Classe de danger

S/P\*\*\*

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



2-Éthylhexylamine  
10060

Version / révision 4

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementation 1272/2008, Annexe VI

N'est pas listée

#### DI 2012/18/EU (Seveso III)

##### Catégorie

Annexe I, partie 1:  
H2  
P5a - c ; en fonction des conditions

#### DI 1999/13/EC (VOC Guideline)

Nom Chimique	Statut
2-Éthylhexylamine CAS: 104-75-6	régulé

#### Inventaires internationales

#### 2-Éthylhexylamine, CAS: 104-75-6

AICS (AU)  
DSL (CA)  
IECSC (CN)  
EC-No. 2032338 (EU)  
ENCS (2)-133 (JP)  
ISHL (2)-133 (JP)  
KECI KE-13782 (KR)  
INSQ (MX)  
PICCS (PH)  
TSCA (US)  
NZIoC (NZ)\*\*\*  
TCSI (TW)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le rapport sur la sécurité chimique (Chemical Safety Report - CSR) a été établi. Voir scénarios d'exposition en annexe.

## SECTION 16: Autres informations

#### Texte des phrases H mentionnées aux articles 2 et 3

H226: Liquide et vapeurs inflammables.

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H330: Mortel par inhalation.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Abréviations

Une liste des termes et des abréviations se trouve sur le lien suivant :

[http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information\\_requirements\\_r20\\_en.pdf](http://echa.europa.eu/documents/10162/13632/information_requirements_r20_en.pdf)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## Conseils relatifs à la formation

Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.

## Sources des principales données utilisées dans la fiche de données

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité sont basées sur les données dont dispose OQ et sur les sources publiques considérées valides ou acceptables. L'absence d'éléments d'informations requis par OSHA, ANSI ou 1907/2006/EC indique que des informations en adéquation avec ces exigences sont disponibles.

## Autres informations pour la présente fiche de sécurité

Les modifications de la version précédente sont indiquées par \*\*\*. Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local. Pour obtenir de plus amples informations, d'autres fiches sur la sécurité des matières et fiches techniques, veuillez consulter la page d'accueil de OQ ([www.chemicals.oq.com](http://www.chemicals.oq.com)).

## Clause de non-responsabilité

**Vain teollisuustarkoituksiin.** Tässä esitetyt tiedot ovat tämänhetkisen tietämyksemme mukaisia, mutta niiden täydellisyyttä ei voida taata. OQ Chemicals ei anna mitään takuuta tämän tuotteen turvallisesta käsittelystä asiakkaiden käytössä tai muiden aineiden samanaikaisesta vaikutuksesta sen kanssa. Käyttäjä vastaa täydellisesti tuotteen soveltuvuuden toteamisesta asianomaiseen käyttötarkoitukseen ja kaikkien sovellettavien tai välttämättömien turvallisuusstandardien vaatimusten täyttämistä.

**Fin de la Fiche de Données de Sécurité**

# Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (eFDS)

## Informations générales

Une approche quantitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Long term local hazards via inhalation

Milieu environnemental

Outil logiciel utilisé :

Chesar 3.3

Une approche qualitative utilisée pour conclure à une utilisation sûre pour :

Dangers locaux aigus par inhalation

Dangers systémiques aigus par inhalation

Dangers locaux à long terme par la peau

Dangers locaux aigus par la peau

Dangers locaux par les yeux

Les mesures de gestion des risques décrites sont suffisantes pour contrôler les risques ou les effets locaux et systémiques

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter

## Conditions d'exploitation et mesures de management des risques

Toute mesure visant à éliminer l'exposition devra être prise en considération

Contention de la source, sauf en cas d'une exposition à court terme (par exemple, lors d'un prélèvement d'échantillons)

Système fermé conçu de sorte à permettre un entretien facile

Si possible, maintenez les équipements sous une pression négative

Contrôlez l'accès du personnel dans la zone de travail

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Veillez à ce que tous les équipements soient bien entretenus  
Nettoyage régulier des aires de travail  
Contrôler la mise en place conforme des mesures de la gestion des risques et le respect des conditions de service.  
Formation des collaborateurs sur les procédés éprouvés  
Procédures de décontamination et élimination de toute urgence ; Formations associées  
Bon standard d'hygiène personnelle  
Enregistrement de tout « accident évité de justesse »  
écran facial  
Respirateur approprié à la substance/tâche, en fonction de l'exposition potentielle pendant l'utilisation  
Substance/task appropriate gloves  
recouvrir intégralement la peau avec un matériau de protection léger adapté  
Lunettes de protection contre les produits chimiques ou lunettes de protection  
Respirateur approprié à la substance/tâche, en fonction de l'exposition potentielle pendant l'utilisation

## Identité du scénario d'exposition

- 1 Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges
- 2 Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)
- 3 Intervention en laboratoires
- 4 Polymerisation
- 5 Polymerisation

**Numéro du ES** 1

court titre du scénario d'exposition

**Préparation et (re)conditionnement des substances et des mélanges**

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pou-vant présenter des possibilités d'exposit

PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou im-portants)

PROC8a: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées

PROC8b: Transfert de substance ou de prépara-tion (chargement/déchargement) à par-tir de récipients ou de grands conte-neurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC2: Formulation de préparations (mélanges) (mélanges)

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

préparation emballage et conditionnement de la substance et de ses mélanges en vrac ou en continu, y compris stockage, transport, mélange, comprimés, presse, pelletisation, extrusion, emballage à petite et grande échelle, échantillonnage, maintenance et des travaux de laboratoire annexes

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributants

### Numéro du scénario contribuant

1

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 2

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire), Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.8 to

montant annuel par site: 8 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.03%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.01%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88.13

Traitement sur site des effluents gazeux - Incinération/oxydation thermique (%):

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contribuant

2

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

Assumes an advanced standard of occupational Health and Safety Management System

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

### Numéro du scénario contribuant

3

### Scénarios d'exposition contributants pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Utilisation à l'intérieur

**conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier**  
assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). avec un système d'aspiration locale. Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 5  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 4**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant** 6  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 5**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**  
porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

**Numéro du scénario contribuant 7**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8a**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant 8**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 8b**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 10 à 15. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 9**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 9**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)

PEC: 1.42E-3 mg/l; RCR: 0.648

Eau douce (sédiment)

PEC: 0.049 mg/kg dw; RCR: 0.027

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Eau de mer (de surface)	PEC: 1.42E-4 mg/l; RCR: 0.648
Eau de mer (sédiment)	PEC: 4.88E-3 mg/kg dw; RCR: 0.027
Sols agricoles	PEC: 9.67E-3 mg/kg dw; RCR: 0.027
Station d'épuration	PEC: 0.014 mg/l; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée, inhalation, longue durée [mg/m<sup>3</sup>].

Proc 1	EE(inhal): 0.054
Proc 2	EE(inhal): 2.693
Proc 3	EE(inhal): 1.616
Proc 4	EE(inhal): 0.754
Proc 5	EE(inhal): 1.885
Proc 8a	EE(inhal): 1.885
Proc 8b	EE(inhal): 2.02
Proc 9	EE(inhal): 1.885

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): 0.013
Proc 2	RCR(inhal): 0.641
Proc 3	RCR(inhal): 0.385
Proc 4	RCR(inhal): 0.18
Proc 5	RCR(inhal): 0.449
Proc 8a	RCR(inhal): 0.449
Proc 8b	RCR(inhal): 0.481
Proc 9	RCR(inhal): 0.449

## Numéro du ES 2

court titre du scénario d'exposition

**Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)**

### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC6a: Industrial use resulting in manufacture of another substance (use of intermediates)

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Descriptifs d'activité et de procédé couverts par le scénario d'exposition

Fabrication de substance ou utilisation de produit intermédiaire, processus chimique ou agent d'extraction. Comprend le recyclage/la valorisation, le transport, le stockage, la maintenance et le chargement (y compris embarcation maritime/fluviale, véhicule sur route/rail et conteneur pour vrac).



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 6a

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire), Liquide, pression de la vapeur < 0,5 kPa à STP.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 1 to

montant annuel par site: 30 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.02%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.03%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0.1%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88.13

Traitement sur site des effluents gazeux - Incinération/oxydation thermique (%):

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 1

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation intérieure et extérieure

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

### Numéro du scénario contributeur

3

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 2

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire) liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (de 1 à 3. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation), 902 % (voie cutanée).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant** 4  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 3**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

**Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé**

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 1.78E-3 mg/l; RCR: 0.809
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.061 mg/kg dw; RCR: 0.034
Eau de mer (de surface)	PEC: 1.78E-4 mg/l; RCR: 0.809
Eau de mer (sédiment)	PEC: 6.1E-3 mg/kg dw; RCR: 0.034
Sols agricoles	PEC: 0.012 mg/kg dw; RCR: 0.034
Station d'épuration	PEC: 0.018 mg/l; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée, inhalation, longue durée [mg/m<sup>3</sup>].

Proc 1	EE(inhal): 0.054
Proc 2	EE(inhal): 2.693
Proc 3	EE(inhal): 1.616

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 1	RCR(inhal): 0.013
Proc 2	RCR(inhal): 0.641
Proc 3	RCR(inhal): 0.385

## Numéro du ES 3

court titre du scénario d'exposition

### Inervention en laboratoires

## liste des descripteurs d'utilisation

## Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## Catégories des processus

PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8a: Large utilisation en intérieur d'auxiliaires de traitement en systèmes ouverts

## Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

## Autres explications

Usage professionnel

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)  
on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## Scénarios contributeurs

### Numéro du scénario contributeur

1

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8a

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire), liquide.

#### quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.00000055 to/d

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 1%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 1%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

#### Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88.13

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

### Numéro du scénario contributeur

2

### Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 15

#### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

#### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

#### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

#### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

#### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 3.71E-6 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 1.27E-4 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 3.66E-7 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.25E-5 mg/kg dw; RCR: 0.01

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Sols agricoles PEC: 2.22E-5 mg/kg dw; RCR: 0.01  
Station d'épuration PEC: 3.27E-5 mg/l; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée, inhalation, longue durée [mg/m<sup>3</sup>].

Proc 15 EE(inhal): 0.754

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 15 RCR(inhal): 0.18

## Numéro du ES 4

court titre du scénario d'exposition

### Polymerisation

#### liste des descripteurs d'utilisation

#### Domaines d'application

SU3: Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

#### Catégories des processus

PROC7: Pulvérisation dans des installations in-dustrielles

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau

PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

#### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC5: Utilisation industrielle en inclusion dans ou sur une matrice

#### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

#### Autres explications

Utilisation industrielle

On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

#### Scénarios contributeurs

Numéro du scénario contributeur

1

**Scénarios d'exposition contributeurs pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 5**

#### autre spécification

Les facteurs de libération de la (Sp)ERC ont été modifiés.

#### Propriétés du produit

liquide.

#### quantités utilisées

Quantité quotidienne par site: 0.3 to

montant annuel par site: 6 to

La partie du tonnage régional utilisée localement: 1

#### conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 0.01%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 0.03%

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

Part de libération dans le sol en provenance du process: 1%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

Taille des canalisations / des stations d'épuration communales (m<sup>3</sup>/d): 2000

Écoulement de l'eau de la station d'épuration / de la rivière (m<sup>3</sup>/day): 18000

Élimination estimée de substances des eaux usées traitées dans une station d'épuration domestique (%): 88.13

Traitement sur site des effluents gazeux - Incinération/oxydation thermique (%):

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant 2**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 7**

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 95 % (inhalation).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant 3**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficacité: 90 %).

**Numéro du scénario contribuant 4**

**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

### Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)

liquide

### Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

### conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

### conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

### Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Estimation de l'exposition et référence de la source

### Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 5.34E-4 mg/l; RCR: 0.243
Eau douce (sédiment)	PEC: 0.018 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 5.34E-5 mg/l; RCR: 0.243
Eau de mer (sédiment)	PEC: 1.83E-3 mg/kg dw; RCR: 0.01
Sols agricoles	PEC: 3.63E-3 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 5.34E-3 mg/l; RCR: 0.01

### Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée, inhalation, longue durée [mg/m³].

Proc 7	EE(inhal): 2.02
Proc 10	EE(inhal): 0.808
Proc 13	EE(inhal): 1.885

### Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 7	RCR(inhal): 0.481
Proc 10	RCR(inhal): 0.192
Proc 13	RCR(inhal): 0.449

## Numéro du ES 5

court titre du scénario d'exposition

### Polymerisation

## liste des descripteurs d'utilisation

### Domaines d'application

SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

### Catégories des processus

PROC10: Application au rouleau ou au pinceau  
PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles  
PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage

### Catégories de libération environnementale [ERC]

ERC8c: Large utilisation en intérieur avec inclusion dans une matrice ou une matrice d'interconnexion

### Propriétés du produit

Voir les fiches de données de sécurité jointes

### Autres explications

Usage professionnel  
On part du principe d'une utilisation inférieure de 20° au dessus de la température ambiante (sauf indication contraire)

## Scénarios contributants

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

**Numéro du scénario contribuant 1**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'environnement pour ERC 8c**

## quantités utilisées

Largeur journalière utilisation dispersive : 0.0000033 to/d

## conditions et mesures techniques au niveau du processus (source) pour empêcher des rejets

Part de libération dans l'air en provenance du process: 15%

Part de libération dans les eaux usées en provenance du process: 30%

Part de libération dans le sol en provenance du process: 0%

## Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales

le degré d'élimination dans la station d'épuration s'élève à au moins (%): 88.13

## Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

éliminer les déchets des produits et les conteneurs utilisés selon le droit local en vigueur

**Numéro du scénario contribuant 2**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 10**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation). assurer un niveau suffisant de ventilation contrôlée (de 5 à 10. changements d'air par heure).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %). porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés.

**Numéro du scénario contribuant 3**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 11**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 1 %  
liquide

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

on part du principe de la mise en œuvre d'un standard approprié pour l'hygiène sur le lieu de travail

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de de 3 à 5. changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 80 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 95 %).

**Numéro du scénario contribuant 4**  
**Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition du salarié pour PROC 13**

## Propriétés du produit

Comprend des parties de la substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf indication contraire)  
liquide

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

## Fréquence et durée d'utilisation

8 h (vacation complète)

## conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié

Utilisation à l'intérieur

Part du principe d'un standard élevé du système de gestion de la sécurité sur les lieux de travail

## conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

assurer un niveau suffisant de ventilation générale (pas moins de 3 à 5 changements d'air par heure). Efficacité de l'aspiration (LEV) : 90 % (inhalation).

## Conditions et mesures relatif à la protection des personnes, à l'hygiène et à l'examen de santé

porter des gants (testés norme EN 374) et des protections oculaires appropriés. Porter une protection respiratoire (Efficiency: 90 %).

## Environnement

PEC = concentration prévue dans l'environnement (local) ; RCR = proportion de risque

Eau douce (de surface)	PEC: 6.32E-6 mg/l; RCR: 0.01
Eau douce (sédiment)	PEC: 2.17E-4 mg/kg dw; RCR: 0.01
Eau de mer (de surface)	PEC: 6.27E-7 mg/l; RCR: 0.01
Eau de mer (sédiment)	PEC: 2.15E-5 mg/kg dw; RCR: 0.01
Sols agricoles	PEC: 3.99E-5 mg/kg dw; RCR: 0.01
Station d'épuration	PEC: 5.88E-5 mg/l; RCR: 0.01

## Prévision de l'exposition humaine (par voie orale, dermique, par inhalation)

une absorption orale n'est pas attendue. EE(inhal) : exposition évaluée, inhalation, longue durée [mg/m<sup>3</sup>].

Proc 10	EE(inhal): 0.808
Proc 11	EE(inhal): 1.885
Proc 13	EE(inhal): 1.885

## Caractérisation des risques

RCR(inhal) : proportion de risque par inhalation.

Proc 10	RCR(inhal): 0.192
Proc 11	RCR(inhal): 0.449
Proc 13	RCR(inhal): 0.449

## ligne directrice pour l'utilisateur en aval pour vérifier s'il travaille dans les limites de l'ES

L'utilisation des facteurs de libération permet à l'utilisateur en aval de vérifier au cours d'une première approche si la combinaison des conditions de production locales concorde avec les quantités libérées décrites dans ce scénario d'exposition. (calcul M(site) [voir quantité utilisée, scénario de contribution 1] x facteur de libération [incluant les conditions techniques et les mesures pour éviter les libérations])

## Utilisations associées :

En combinant d'autres mesures de gestion des risques, il est possible d'obtenir une utilisation en toute sécurité. Si vos conditions d'utilisation diffèrent de celles décrites et si vous n'êtes pas certain que votre utilisation soit sûre, n'hésitez pas à nous contacter



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la version modifiée de la réglementation (CE) n° 1907/2006 (REACH) article 31, annexe II



**2-Éthylhexylamine**  
**10060**

Version / révision 4

---